



CEEAC

ECCAS

La Commission

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), créée en octobre 1983, compte actuellement onze (11) États membres à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RD du Congo, le Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad. Les missions de la CEEAC sont définies au chapitre II article 4 du Traité qui stipule que le but de la « Communauté est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communication, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les États membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain».

Au sein de la Commission de la CEEAC, le Département Promotion Genre, Développement Humain et Social est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique communautaire en matière de promotion du genre, d'intégration et de développement humain et social dans les domaines de la santé, l'éducation, la jeunesse, la formation, la culture, la recherche scientifique et d'innovation, du sport. Il assure la mise en œuvre et le suivi des plans d'action, coordonne le suivi et la mise en œuvre des programmes et décisions communautaires, soutient les États membres de la CEEAC dans la mise en œuvre des programmes et projets en matière du genre et développement humain et Social.

En ce qui concerne la Santé, les États membres de la CEEAC avec une population d'environ 200 millions d'habitants présentent de nombreux défis communs telle que les menaces de maladies émergentes et ré émergentes, la carence en ressources humaines pour la santé, les taux de mortalité maternels et infantiles qui restent inacceptables, les endémies meurtrières telles que le Paludisme, la Tuberculose et le VIH-SIDA entre autres. De plus, la sous-région partage les problèmes liés à la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile qui restent encore élevées ainsi que ceux liés à l'insuffisance des ressources humaines en santé.

Au regard des défis communs décrits ci-dessus, il a été trouvé judicieux d'harmoniser les politiques nationales, les lois, les directives, les normes, les procédures ainsi que les cadres réglementaires des États membres de la CEEAC en matière de santé en vue d'une synergie efficace dans les actions de santé en faveur des populations de la région. Cette harmonisation recherchée facilitera la mise en œuvre des orientations mondiales et régionales nécessaires pour améliorer l'offre de service ainsi que l'utilisation des services de santé de qualité. C'est ce qui justifie la mise en place d'une structure de coordination régionale de la Santé en Afrique Centrale : l'Organisation de la Santé en Afrique Centrale (OSAC).

La mise en place de l'OSAC fait référence à de nombreuses dispositions réglementaires de la CEEAC parmi lesquelles la Décision n°16/CEEAC/CCEG/XIX/21, du 30 juillet 2021 portant accélération de l'opérationnalisation de l'OSAC qui a permis certaines avancées notamment la signature à Malabo, en mai 2022, de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale et la Commission de la CEEAC et le déploiement en 2023 par la Commission de la CEEAC d'une équipe de démarrage dont la mission s'est achevée. Pour les besoins effectifs de l'opérationnalisation, le recrutement de certains postes clés de l'équipe dirigeante de cette institution est lancé.

A cet effet, il est porté à la connaissance des ressortissants des pays membres que les postes ci-après sont à pourvoir :

1. Directeur de l'OSAC ;
2. Chef de Service Administration et Finance ;
3. Chef de service Surveillance et Contrôle des maladies ;
4. Chef de service de la promotion « Une Seule Santé » ;
5. Assistant(e) de direction ;
6. Secrétaire bilingue.

Chaque dossier de candidature doit répondre aux conditions suivantes :

- N'avoir pas par le passé excipé d'une nationalité différente pour postuler à un autre emploi au sein de la CEEAC ;
- Etre de bonne moralité ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale devenue définitive ou d'une interdiction définitive ou temporaire d'exercer une activité prononcée par une juridiction ;
- Posséder les qualifications professionnelles correspondantes au profil des postes annexés ci-dessous.

Chaque dossier de candidature doit répondre aux conditions citées dans le profil des postes. Les dossiers complets tels que détaillés dans chaque profil de poste seront obligatoirement envoyés par courrier électronique au plus tard le 09 septembre 2024 à l'adresse suivante : recrutements@ceeac-eccas.org

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus. Les candidatures féminines sont encouragées.

Fait à Libreville, le

Le Président de la Commission

Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO

